



Convention de partenariat soutien à l'éco-exemplarité

Entre les soussignés :

Le SICTOM Nord Allier, dont l'adresse est Lieu-dit « Prends y Garde », 03230 CHÉZY représenté par son Président, Monsieur Didier PINET

Et

l'association :

la collectivité :

l'entreprise :

le lycée :

le collège :

l'école :

Représenté(e) par :

En qualité de :

Adresse :

Dénommé ci-après le partenaire,

Préambule

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires élabore tous les 6 ans, en lien avec l'Ademe et toutes les parties prenantes concernées par la prévention des déchets, un nouveau Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) qui fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets (dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement). Le PNPD actualise les mesures de planification de la prévention des déchets, au regard des différentes lois et décrets d'application.

Dans ce cadre réglementaire, au travers de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le SICTOM Nord Allier souhaite soutenir, développer et encourager l'ensemble des acteurs (associations, professionnels, administrations, établissements, etc.) présents sur son territoire (72 communes adhérentes) dans une démarche de réduction des déchets. Dès lors, il propose, via cette convention, un soutien à la mise en place de gestes et actions favorisant la réduction et le tri des déchets au sein-même de la structure partenaire. La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de moyens humains et techniques dans le cadre d'une ou plusieurs actions d'éco-exemplarité de la structure partenaire.

Article 1 : Engagements du SICTOM Nord Allier

Le SICTOM Nord Allier s'engage à accompagner le partenaire dans sa démarche d'éco-exemplarité par différentes actions à mettre en place au sein même de la structure (*liste non exhaustive des actions possibles en annexe 1*). Cet accompagnement pourra prendre la forme de différents moyens :

1.1 - Moyens humains

Le SICTOM Nord Allier peut être force de conseils pour la mise en place d'actions. Selon les disponibilités de service, il peut intervenir lors des réunions d'organisation en assurant une formation sur les consignes de tri et les gestes de prévention à mettre en place. Il peut également être présent sur une manifestation et développer un thème particulier (tri, compostage, gaspillage alimentaire...). De plus, les parties s'engagent à se concerter régulièrement pendant toute la durée de la convention, pour mettre en œuvre des démarches conjointes.

1.2 - Moyens techniques

Le SICTOM Nord Allier s'engage à prêter le matériel nécessaire pour aider le partenaire à mettre en place les gestes de prévention et de tri en interne (d'après une estimation des déchets produits). Ces moyens techniques peuvent prendre la forme d'une dotation en matériel de pré-collecte, d'affichages, ou bien par le prêt d'exposition, de matériel pédagogique pour une animation spécifique (*annexe 3*). Le matériel mis à disposition reste la propriété du SICTOM Nord Allier qui pourra donc le récupérer en cas de mauvais usage, non-respect des consignes de tri.

Pour encourager le partenaire à poursuivre sa démarche d'éco-exemplarité lors de ses événements, le SICTOM Nord Allier propose également le prêt de matériel de collecte (bacs, colonnes de tri), de petits matériels et d'outils pédagogiques. Cette demande fait l'objet d'une convention dédiée à retrouver sur notre site Internet ou à demander à pretmateriel@sictomnordallier.fr

Article 2 : Engagements du partenaire

2.1 - Modalité

La demande d'accompagnement devra être effectuée par écrit, au moins 2 mois avant la date de début des actions :

- par courrier : RD 779 Lieu-dit « Prends-y-Garde » 03230 CHEZY
- ou par mail : communication@sictomnordallier.fr

2.2 - Qualité des gestes de prévention et de tri

Le partenaire s'engage à mettre en place les gestes de prévention et le tri des déchets produits au sein de son établissement. La mise en place du tri de l'ensemble de ses déchets (emballages, papiers, verre, piles, cartouches, toners, biodéchets, etc.) est obligatoire. Pour matérialiser son implication, le signataire s'engage à co-signer avec le SICTOM Nord Allier, une charte récapitulative des gestes de tri et de prévention (*annexe 2*). Le signataire s'engage également à former/sensibiliser une ou plusieurs personnes référente(s) au sein de la structure.

2.3 - Utilisation du matériel mis à disposition

Le partenaire s'engage à utiliser le matériel prêté uniquement pour les déchets produits au sein de sa structure et à respecter les consignes de tri. Le matériel remis fera l'objet d'une attestation dédiée (*annexe 3*), signée par les deux parties.

2.5 - Retour du matériel de pré-collecte

Si le partenaire ne souhaite pas renouveler la présente convention à son terme, ou en cas de fermeture de l'établissement, il s'engage à restituer le matériel prêté, propre et vide, sous un délai d'un mois.

En cas de dégradation ou de vol, le signataire sera tenu responsable. Le SICTOM Nord Allier se donnera alors le droit de demander le remboursement des réparations, si ces dernières sont possibles, ou, le cas échéant, le remplacement à l'identique du matériel dégradé ou volé (en transmettant les coordonnées du fournisseur et caractéristiques du matériel au partenaire engagé).

2.6 - Assurance

En aucun cas le SICTOM Nord Allier ne peut être tenu responsable d'accident ou de dégât survenu lors de l'exercice de l'activité du partenaire. Ce dernier s'engage à souscrire toute assurance nécessaire pour couvrir les dommages pouvant résulter de son activité et l'utilisation du matériel prêté.

Article 3 : Communication

Le partenaire et le SICTOM Nord Allier pourront communiquer conjointement sur la signature de la présente convention, que ce soit au sein de leur structure (exemples : journal interne, intranet) ou bien auprès du grand public (exemples : sites Internet, réseaux sociaux, applications, presse). Cette promotion, effectuée conjointement, mentionnera les deux parties et permettra de mettre en valeur la démarche éco-responsable du partenaire.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature pour une durée de 5 ans (renouvelable). Elle peut être révisée au cours de cette durée, pour faire évoluer les actions et/ou le matériel mis à disposition.

Article 5 : Résiliation et litige

Les parties se réservent la faculté de résilier la présente convention si l'autre contractant ne remplit pas ses obligations, après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure reste infructueuse dans un délai de 15 jours, la résiliation prendra effet à l'expiration du délai. La lettre de résiliation, constatant le non-respect de l'obligation, sera adressée au contractant en recommandé avec accusé de réception.

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en deux exemplaires,

À, le

Lu et approuvé,

Le SICTOM Nord Allier
Le Président,

Le partenaire

Didier PINET



ANNEXE 1 : Liste non-exhaustive d'actions éco-responsables

Description de l'action	Exemples de soutiens et de démarches
Mettre en place le tri au sein de la structure	Le SICTOM Nord Allier dispense une formation rappelant les consignes de tri, et peut prêter du matériel de pré-collecte pour soutenir le geste de tri.
Réaliser un support de communication	Le SICTOM Nord Allier aide à la réalisation d'une signalétique personnalisée via son service communication pour aider à la mise en place de gestes de tri et de prévention au sein de la structure.
Réduire la consommation de papier	Le SICTOM Nord Allier conseille sur la réduction des papiers (dématérialisation, impression recto-verso, etc.). Le SICTOM Nord Allier fournit des autocollants « stop pub » à apposer sur les boîtes aux lettres.
Réduire la consommation de produits jetables/à usage unique	Le SICTOM Nord Allier conseille sur la mise en place d'alternatives aux produits jetables (sèche-mains, serviettes lavables et/ou de chiffons industriels, utilisation de vaisselle réutilisables, de sacs réutilisables, achat en vrac, etc.)
Mettre en place du compostage collectif pour les biodéchets de sa structure	Le SICTOM Nord Allier dispense une formation auprès d'un ou plusieurs référents de l'établissement et soutient l'implantation du site de compostage (convention dédiée). Le SICTOM Nord Allier en assure le suivi en lien avec le(s) référent(s) interne(s) à la structure.
Avoir un « guide composteur » ou « référent de site » formé	Le SICTOM Nord Allier peut proposer des sessions de formation ou mettre en lien ces personnes avec un organisme certifiant.
Mettre en place le lombricompostage au sein de la structure	Le SICTOM Nord Allier accompagne la mise en place de lombricomposteur via son maître-composteur.
Gérer ses déchets verts sur place	Le SICTOM Nord Allier conseille sur l'utilisation des déchets verts sur place (mulching, broyage, paillage). Les structures publiques et associatives peuvent emprunter gratuitement le broyeur du SICTOM Nord Allier (convention dédiée).
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Le SICTOM Nord Allier informe sur le sujet, peut mettre en lien avec les interlocuteurs adéquats, être force de soutien dans l'organisation d'événements et dans la recherche d'alternatives pour ne pas jeter les restes alimentaires.
Inciter aux pratiques de réemploi et de réparation	Le SICTOM Nord Allier conseille, met en relation des structures recensées sur le territoire, peut favoriser l'accès aux locaux réemploi (convention dédiée).
Réduire les quantités de piles dans les ordures ménagères	Le SICTOM Nord Allier fournit des boîtes de collecte et conseille le signataire. Ce dernier s'engage à les vider dans les circuits de collecte ad hoc.
Réduire les quantités d'ampoules/néons dans les ordures ménagères	Le SICTOM Nord Allier informe sur le tri des ampoules/néons, peut mettre en relation le signataire et un collecteur du réseau spécifique néons et ampoules.
Inciter à l'utilisation de produits non dangereux	Le SICTOM Nord Allier informe sur le sujet et/ou met en relation avec les interlocuteurs adéquats (exemple : utilisation de produits ménagers éco-labellisés).
Réduire le verre dans les ordures ménagères	Le SICTOM Nord Allier fournit des bacs spécifiques pour le verre avec une signalétique adaptée.
Réduire les DASRI et les médicaments dans les ordures ménagères	Le SICTOM Nord Allier informe sur le sujet et/ou met en relation avec les interlocuteurs adéquats.
Favoriser la consommation de l'eau du robinet	Le SICTOM Nord Allier conseille sur la mise en place de carafes et gobelets au sein de la structure, de fontaines à eau.



ANNEXE 2 : Charte d'engagement

éco-exemplaire

Structure engagée :

Représenté(e) par :

En qualité de :

Les actions choisies par sont :

- mettre en place le tri des emballages et papiers, et le tri du verre
- adopter une consommation responsable du papier : impression recto-verso, utilisation de brouillons, dématérialisation de certaines convocations, des vœux...
- mettre en place des collectes spécifiques (piles, lampes, cartouches imprimantes...)
- faire son compost (utilisation d'un composteur ou d'un lombricomposteur)
- acheter en grand conditionnement et éviter le suremballage
- éviter la production de déchets (sacs réutilisables, gobelets réutilisables, sèche-mains, couches lavables, produits d'hygiène réutilisables...)
- boire l'eau du robinet
- apposer un STOP-PUB sur la boîte aux lettres de ma structure
- choisir des produits avec des labels environnement ou je nettoie sans polluer
- utiliser des piles rechargeables ou des appareils branchés sur secteur
- favoriser le réemploi et la réutilisation (réparation, relooking, don à des associations)

Fait en deux exemplaires,

À, le

Lu et approuvé,

Le SICTOM Nord Allier
Le Président,

Didier PINET

Le partenaire



ANNEXE 3 : Attestation de prêt
de matériel

Matériel de pré-collecte

Descriptif	Nombre
Prêt de trolley pour le tri des emballages en verre	
Prêt de corbeilles de tri des emballages et papiers	
Prêt collecteur de piles _ détail :	

Communication

Descriptif	Nombre
Affichages consignes de tri	
Supports de communication _ détail :	

Matériel pédagogique

Descriptif	Date d'emprunt	Date de retour
Exposition :		
Outils pédagogiques :		

Fait en deux exemplaires,

À, le

Lu et approuvé,

Le SICTOM Nord Allier
Le Président,

Didier PINET

Le partenaire
XX

XX

Matériel mis à disposition – mise à jour

Descriptif	Nombre

Fait en deux exemplaires,

À, le

Lu et approuvé,

Le SICTOM Nord Allier
Le Président,

Didier PINET

Le partenaire